

ROYAUME DU MAROC  
SOCIETE CASABLANCA TRANSPORT EN SITE AMENAGE SA



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET  
N° 13/2017/CTSA-AMI

ACQUISITION DE DROITS DE DENOMINATION COMMERCIALE  
DES STATIONS VOYAGEURS DE LA  
1<sup>ère</sup> ET LA 2<sup>ème</sup> LIGNES DU TRAMWAY DE CASABLANCA  
(OPERATION NAMING)

DOSSIER DE CONSULTATION

Mars 2017

Appel à manifestation d'intérêt passé en application de l'article 15 du Règlement des marchés de la société CASATRANSPORT fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la société ainsi que certaines règles relatives à leur contrôle et à leur gestion.



## OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet de permettre à la société Casa Transports d'identifier préalablement les concurrents (sociétés) potentiels intéressés pour le parrainage d'une station des lignes T1 (en exploitation depuis le 13/12/2012) et T2 (en cours de réalisation avec une exploitation prévue en octobre 2018) du tramway de Casablanca. Cette opération consiste en l'acquisition des droits de dénomination commerciale (opération Naming) d'une station voyageur au choix parmi les stations voyageurs (liste en annexe1) de la première et deuxième ligne de tramway de Casablanca.

## PRESENTATION DE CASA TRANSPORT SA

Casa transport SA, société de développement local est missionnée par la ville de Casablanca pour construire et exploiter un réseau exhaustif de transport en commun en site propre à l'horizon 2022. Ce réseau est issu des recommandations du plan de déplacements urbains, développé en 2007 afin de pourvoir la métropole des facteurs de mobilité permettant aux citoyens et résidents casablançais de se déplacer en toute simplicité, sécurité, rapidité et au moindre coût. Le plan de déplacements urbains (PDU) vise par ces mesures d'améliorer la mobilité dans la ville, d'accompagner l'évolution et l'essor de la ville et de la doter d'atouts compétitifs que ce soit à l'échelle nationale ou internationale en tant que métropole économique du Royaume.

Les principales préconisations du PDU sont ainsi :

- Un investissement important pour augmenter l'offre en transport collectif de masse,
- Une restructuration des réseaux de bus, et mise en œuvre de l'intermodalité.
- Une refonte du plan de circulation global de la ville,
- Un programme de mise à niveau de la voirie urbaine,

Dans ce contexte une première ligne de tramway de 31 km est mise en service en 2012. En marge de ce projet, un parking relais a été construit et mis en service près de la gare de l'Oasis et des études de restructuration du réseau de transport urbain par bus ainsi qu'une étude globale de la circulation ont été achevées.

Ainsi, avec la réussite du projet de la première ligne de Tramway, les pouvoirs publics ont pris la décision d'accélérer la mise en place de l'ensemble des recommandations du PDU et de ce fait, Casa Transport se trouve aujourd'hui comme l'outil des autorités de la ville pour réaliser cet objectif majeur pour le développement de la mobilité de la première métropole du Maroc.



36

Dans ce cadre et en marge de la présentation du plan de développement du Grand Casablanca à Sa Majesté le Roi Mohammed VI le 26 septembre 2014, il a été procédé à la signature d'une convention de financement pour un montant de 16 milliards de dirhams, destinés à la réalisation du complément du réseau de transports en commun en site propre à Casablanca à l'horizon 2015 - 2022.

Cette convention comporte trois aspects majeurs, à savoir :

- La construction de plusieurs lignes complémentaires de 80 km de transport en commun en site propre en mode tramway ou en mode BHNS (bus à haut niveau de service) dont le système s'approche des services garantis par le mode tramway, proposant une grande capacité d'accueil, une forte fréquence et un parcours rationalisé avec un itinéraire en site propre.
- La réalisation de parkings en ouvrage en ville et de 15 parkings relais desservant le réseau de transport en commun en site propre et proposant ainsi un service encourageant l'intermodalité entre la voiture particulière et les transports publics.
- La mise à niveau du système de transport, en tant que maîtrise d'ouvrage déléguée avec la mise en place d'un système de Vidéo surveillance et de régulation du trafic, la construction de trémies, et la construction du nœud routier (nœud A) assurant la liaison entre l'aéroport Md V et Casa Finance City.

En février 2017, l'établissement de coopération intercommunal (ECI) confit à Casa transport la préparation et le lancement de l'appel d'offre pour l'exploitation des bus à partir de 2019. Ce mandat vient conforter Casa Transport dans son rôle **d'acteur principal** pour une **mobilité durable et intégrée**.

## LE RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE

Les premières études estiment que La population qui sera couverte par la zone du futur réseau TCSP en 2030 sera d'environ 2 050 000 habitants.



RESEAU TCSP AUJOURD'HUI	RESEAU TCSP EN 2022
1 ligne de tramway	4 lignes tramway totalisant 78 km 2 lignes BHNS totalisant 22 km
31 kilomètres	100 kilomètres
48 stations	160 stations
Un parc de 37 tramways	Un parc de 120 tramways
1 station de correspondance	8 stations de correspondance
5 pôles d'échange	10 pôles d'échange
1 parking relais tramway Oasis	15 parkings relais tramway
Appli tramway	Appli tramway + WIFI à bord + autres services
90 hectares d'aménagements urbains	260 hectares d'aménagements urbains
Desserte Est - Ouest : périphéries, centre-ville, centres d'affaires et loisirs	Réseau connecté aux lieux de vie : de travail, équipements publics, sport & loisirs, centre-ville, campus etc
Desserte des gares Casa Voyageurs Et Casa Oasis	Desserte des gares ferroviaires Ain Sebaa, Casa Voyageur, Casa Port, Oasis et gare routière Oulad Ziane

L'année 2015 a connu le démarrage des travaux de la deuxième du tramway sur une longueur de 15 km et de l'extension de la première ligne sur une longueur de 2 km. Les travaux de plateforme voie ferrée, d'aménagement de façade à façade et des systèmes sont en cours pour la réception de la première rame en Août 2017, et la mise en service de la ligne T2 et de l'extension de la ligne T1 fin octobre 2018.

Le projet d'extension de la première ligne « T1 » du tramway de Casablanca, s'étale quant à lui sur une longueur de 1.8 km afin de desservir le quartier Laymoun, Floride et Lissasfa depuis le terminus des Facultés. Fin 2018, la ligne T1, optimisée, changera de contours, pour devenir une ligne de 23.5 km offrant des temps de parcours plus compétitifs et comportant 37 stations voyageur.

La mise à jour du Plan des Déplacements Urbains et les études avant-projet sommaire des autres lignes de transport en commun en site propre sont en cours d'études.

**LIGNES DU RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE A HORIZON 2022**



## ZOOM SUR LA LIGNE T1 DU TRAMWAY

Inaugurée le 12 décembre 2012, le tramway de Casablanca, véritable projet structurant, constitue un élément moteur pour la ville, instiguant une nouvelle dynamique urbaine. Il facilite notamment l'accès aux entreprises, commerces, centres touristiques et de loisirs et administrations publics via un moyen de transport rapide, efficace et écologique.

Outre la dimension transport de ce projet, qui vient palier à l'insuffisance des transports en commun au sein de l'agglomération, le projet du tramway est un vrai projet politique de « ville globale », dont l'objectif est de hisser Casablanca au rang des grandes métropoles mondiales, lui offrant une identité résolument moderne mais fière de son patrimoine, et surtout, instaurant les valeurs de cohésion sociale entre les quatre coins de la ville.

La composante sociale du projet est ainsi prépondérante. Le tramway est pensé comme un outil fédérateur, permettant de retisser le lien entre les différents quartiers de Casablanca. Ainsi, dans un couloir de 550 000 habitants, cette première ligne prend son départ du quartier périphérique de Sidi Moumen à la corniche de Aïn Diab et au quartier des Facultés en passant par le centre-ville historique, les hôpitaux, les principaux quartiers d'affaires et les gares ferroviaires de Casa Port, de Casa Voyageur et Casa Oasis, désormais desservis par un moyen de transport unique, moderne, rapide et convivial.

La première ligne du tramway de Casablanca traverse la métropole d'est en ouest sur une distance de 31 km. Elle comprend 48 stations d'arrêts (dont 44 sont aujourd'hui en exploitation).

Chaque rame couplée, d'une longueur de 65 m, peut accueillir 605 voyageurs dont 105 places assises.

Quatre ans après sa commercialisation, le tramway enregistre de très bonnes performances commerciales avec une moyenne de 130 000 voyages quotidiens en semaine, et une moyenne de 75 000 voyages en weekend.

L'objectif escompté de 200.000 voyages par jour est maintenu sous réserve d'interopérabilité du réseau de transport en commun à Casablanca.

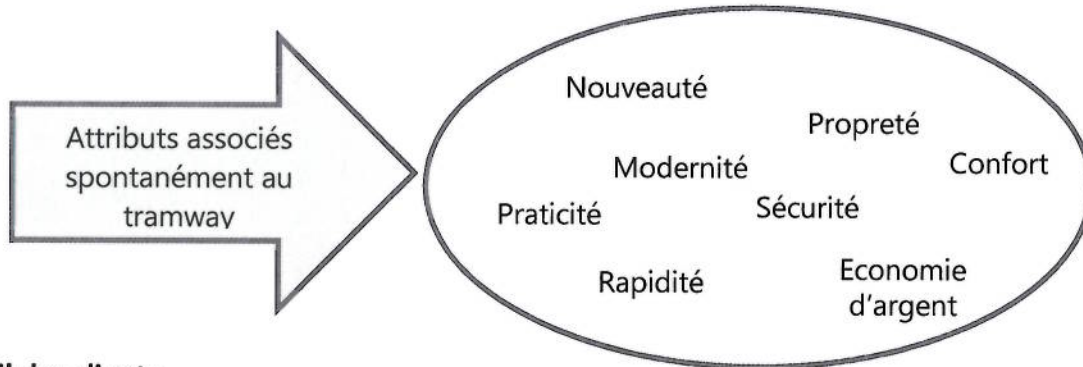
### **GAMME TARIFAIRE :**

- Tarif de voyage : « 6 dhs »
- Tickets unitaire utilisable deux fois : 8 dhs
- Carte prépayée valable 5 ans : 21 dhs
- Abonnement mensuel : 230 dhs
- Abonnement hebdomadaire : 60 dhs
- Abonnement étudiant : 150 dhs



## UN BILAN POSITIF

Enquête baromètre de satisfaction 2016

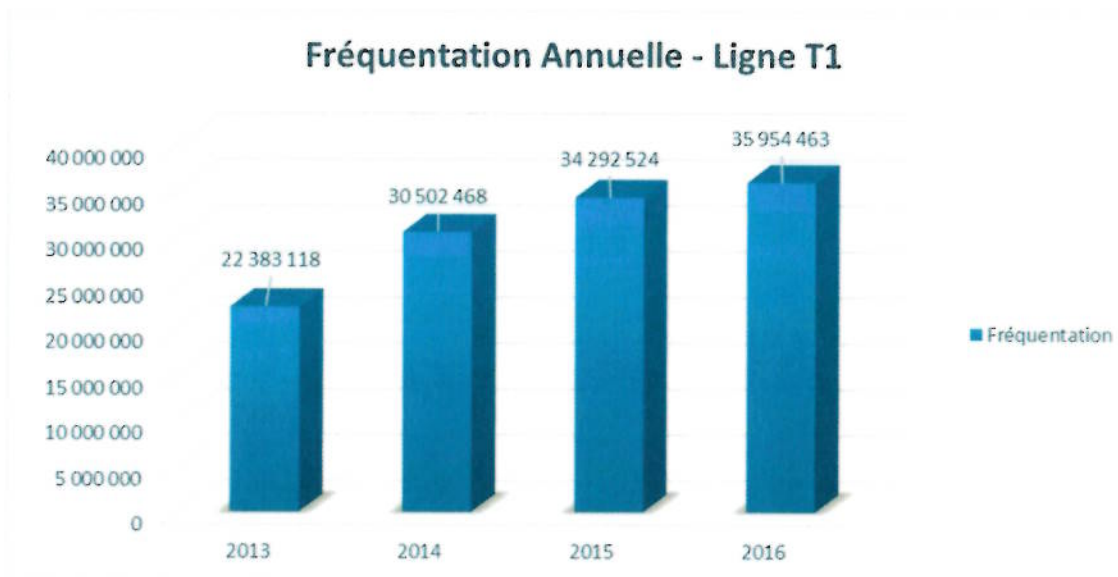


### Profil des clients

- Le voyageur moyen est un homme de moins de 35 ans (65%)
- Ayant fait des études supérieures (57%)
- Qui travaille (62%)
- Et qui gagne entre 2000 et 8000 Dhs (56%)
- 59% des voyageurs sont des hommes et 41% des femmes

### Fréquence d'utilisation du tramway

- Intensif 2 fois ou plus par jour (73%)
- Régulier au moins une fois par semaine (21%)
- Une fréquentation en hausse depuis le lancement :



## Motifs des déplacements

- Les déplacements pour le travail ou les études sont toujours les plus importants quel que soit le jour de la semaine
- Classiquement les motifs familles et loisirs montent en puissance les weekends

## Satisfaction globale à l'égard du tramway de Casablanca

- Dans l'ensemble les clients du tramway de Casablanca, affichent une très forte satisfaction à l'égard de ce mode de transport. 96% d'entre eux se disent satisfaits et 57% se disent pleinement satisfaits.
- La satisfaction est élevée plus particulièrement auprès des femmes et des 45 ans et plus.
- En revanche, elle est relativement moins élevée auprès des abonnés et des usagers intensifs, ce qui est classique, lié au phénomène de routine

## Stratégie digitale multicanale

- Une communauté Facebook importante (+70 000 fans).
- Un site Internet [www.casatramway.ma](http://www.casatramway.ma).
- Une application mobile très riche.



Application mobile  
= CASV tramway (officiel) =



Site web  
[www.casatramway.ma](http://www.casatramway.ma)



### Itinéraire de la ligne T1 jusqu'à fin octobre 2018 – 31 km:

**Sidi Moumen :**

Bd Mohammed Zefzaf, Bd Okba,

**Hay Mohammadi :**

Bd Achouhada, Av Aviateur Bourgadem,  
Rue des Oudays,

**Centre-ville :**

Bd Bahmad, Bd Mohammed V, Bd Hassan  
II,

**les Hôpitaux :**

Bd Abdelmoumen,

**Oasis :**

Bd Mekka, Bd Panoramique,

**Sidi Maârouf :**

Bd Dammam, Bd de Fès

**Al Laymoun :**

Bd des Facultés,

**Derb Ghellef :** Bd Anoual,

**Riviera :**

Rue François Villon,

**Beauséjour :**

Bd Omar Khayam,

**Cité Financière d'Anfa :**

**Hay Hassani :**

Bd Sidi Abderrahman,

**Ain Diab :**

Bd de la Grande Ceinture

### Itinéraire de la ligne T1 à partir de fin octobre 2018 -23.5 km :

**Sidi Moumen :**

Bd Mohammed Zefzaf, Bd Okba,

**Hay Mohammadi :**

Bd Achouhada, Av Aviateur Bourgadem, Rue  
des Oudays,

**Centre-ville :**

Bd Bahmad, Bd Mohammed V, Bd Hassan II,

**Les Hôpitaux :**

Bd Abdelmoumen,

**Oasis :**

Bd Mekka, Bd Panoramique,

**Sidi Maârouf :**

Bd Dammam, Bd de Fès

**Al Laymoun / Lissasfa :**

Bd des Facultés, Bd Omar Khayam

L'itinéraire de la première ligne peut être visionné ou téléchargé sur le site web ou sur l'application mobile « casa tramway »



## ZOOM SUR LA LIGNE T2 DU TRAMWAY

La ligne T2 traversera à sa mise en service 22.5 km à travers l'axe Ain Diab, Hay Hassani, Beauséjour, Anoual, El Fida, Mers Sultan, Hay Mohammadi et Ain Sebaa puis Sidi Bernoussi. Elle desservira un bassin de population de **450 000 habitants**, et sera dotée de deux points de correspondance avec la ligne T1, à savoir dans les stations Abdelmoumen et Ibn Tachfine. Elle comportera au total à sa mise en service fin 2018 : 33 stations voyageur.

### Itinéraire de la ligne T2 -22.5 km :

#### **Sidi Bernoussi :**

Bd Mohammed El Bouamrani, Bd Abi Der el Ghafari

#### **Ain Sebaa :**

Route de Rabat, Bd Ali Yaata,

#### **Hay Mohammadi:**

Av Ibn Zair Abdessalam, Bd la Grande Ceinture,

#### **Derb Soultan, El Fida :**

Bd El Fida, Bd 2 Mars

#### **Derb Ghellef :**

Bd Anoual,

#### **Riviera :**

Rue François Villon,

#### **Beauséjour :**

Bd Omar Khayam,

#### **Cité Financière d'Anfa**

#### **Hay Hassani :**

Bd Sidi Abderrahman,

#### **Ain Diab :**

Bd de la Grande Ceinture



## TERMES DE REFERENCE

### OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET



Le Présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet de permettre à la société Casa Transports d'identifier préalablement les concurrents (sociétés) potentiels intéressés pour le parrainage d'une station de la ligne T1 de tramway en exploitation et de la ligne T2 en cours de réalisation (dont l'exploitation est prévue à partir de fin octobre 2018).

Cette opération consiste en l'acquisition des droits de dénomination commerciale (Naming) d'une station au choix parmi les stations voyageurs en cours d'exploitation où en cours de réalisation (liste en annexe).

La candidature des sociétés concernera **une seule station** au choix et aux conditions suivantes :

#### **1. Dénomination de la station**

Il existe deux types de Naming possible pour une station de tramway :

- **Type 1** : La station change de nom actuel et portera le nom proposé par le candidat.
- **Type 2** : La station change pour un nom composé ; elle garde son nom actuel suivi du nom proposé par le candidat.

Les noms des stations proposées pour le Naming figurent en annexe.

## **2. La durée du contrat**

L'acquisition des droits de dénomination sera conclue pour une durée de **Cinq (05) années renouvelable une seule fois.**

## **3. Critères de Naming**

De préférence, les noms des stations voyageurs seront choisis parmi (liste non limitative) :

- Les annonceurs opérant dans les domaines : financier (banques, assurances etc) , télécommunication (opérateurs etc), technologie (téléphonie, etc), domaniaux ( Offices, équipement publics ) , hôtellerie de luxe etc...
- Les noms « corporate » ou « institutionnels ».
- Les propositions de noms de produits peuvent ne pas être prises en compte.

Toutes Les propositions de naming seront soumises à la validation des autorités compétentes.

## **4. Services associés au Naming**



Les droits de dénomination d'une station tramway incluent l'affichage ou la diffusion du nom de l'annonceur sur les supports suivants :

### **Dispositif dans les rames de Tramway et dans les quais des stations voyageurs :**

- Le nom figurant sur les abris de la station concernée.
- Le nom figurant sur les 2 locaux techniques de la station concernée.
- Plan du réseau global imprimé sur plexi glace et situé sur les locaux techniques de toutes les stations
- Panneaux d'information affichés sur les abris.
- 16 thermomètres de ligne disposés à l'intérieur de chaque tramway en haut des portes. Soit 592 thermomètres au total pour la T1 et 400 pour T2.
- Annonces sonores pré enregistrées et diffusées à l'intérieur des rames de tramway
- Afficheurs électriques situés au-devant et aux côtés des rames.

### Supports de communication au fur à mesure de leurs opérations de mise à jour :

- Plan du réseau global présent sur les sites internet [www.casatramway.ma](http://www.casatramway.ma) et [www.casablancatransport.ma](http://www.casablancatransport.ma)
- Plan de réseau affiché dans les 5 agences commerciales
- Tout autre support de communication contenant le tracé de la ligne T1 et T2 du tramway avec les noms des stations ou du réseau global des transports en commun en site propre.

### Marketing

L'acquisition d'un droit de dénomination commerciale donnera droit au titulaire de procéder à une (01) opération de promotion ou d'habillage de la station **1 fois par année** pour une durée de **10 jours** par opération quelque soit le type de Naming choisi.

## ENGAGEMENT DU TITULAIRE

Le titulaire s'engage lors de l'ensemble des opérations de marketing et d'animation au niveau de la station ayant fait l'objet d'un droit de dénomination commerciale à son profit à :

- Garantir la conformité des opérations d'affichage et de promotion par rapport à la réglementation en vigueur
- Procéder à une validation préalable dans un délai de 2 mois des opérations de marketing par CASA TRANSPORT aussi bien sur le fond que sur la forme
- Informer CASA TRANSPORT des dates de l'opération par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant le début des opérations
- Utiliser les matériaux de pelliculage exigés par CASA TRANSPORT lors des opérations de marketing pour l'équipement de la station
- Maintenir en parfait état de fonctionnement et d'entretien les habillages publicitaires
- Ne pas entraver les chemins d'évacuation des voyageurs
- Ne pas interférer avec les accès de Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- Ne pas entraver la visibilité des voyageurs vis-à-vis de la signalétique implantée en station
- Ne pas entraver la visibilité du conducteur vis-à-vis :
  - ✓ Des équipements de signalisation ferroviaires,
  - ✓ Des écrans de vidéosurveillance implantés à quai,
  - ✓ De l'échange des voyageurs entre le quai et le train (montée / descente à bord des rames).
- Ne pas entraver la visibilité des agents de station vis-à-vis des voyageurs
- Ne pas entraver les champs de vision des caméras de vidéosurveillance implantées en station.



- Ne pas perturber la diffusion des messages sonores du système de sonorisation implanté en station.
- Ne pas gêner l'accessibilité aux différents équipements implantés dans les stations (accès aux équipements de sécurité tels qu'extincteurs ou colonnes sèches, accès nécessaires à la maintenance, etc....).

## ENGAGEMENT DE CASA TRANSPORT

CASA TRANSPORT s'engage à :

- Attribuer au titulaire tous les droits afférents à la dénomination commerciale ;
- Mettre à jour tous les supports physiques et informatiques existants et futurs ;
- Apporter toute la coopération nécessaire à l'exécution du pack Naming par le titulaire,
- Répondre promptement à toutes les demandes du titulaire concernant la mise en œuvre de son Pack Naming.
- Faciliter l'accès au titulaire pour l'exécution des opérations de marketing au niveau de la station ayant fait l'objet de la dénomination commerciale.

## DROIT DE DENOMINATION COMMERCIALE

L'acquisition du droit de dénomination commerciale d'une station du tramway, donne lieu au paiement par le titulaire d'un **droit d'entrée de l'ordre de 300.000,00 dhs.**

Ce droit sera destiné au financement des travaux nécessaires pour procéder aux changements des supports et visuels (messages sonores, plaques des abris...) portant le nouveau nom où le nom composé.

A compter du déploiement effectif du Naming choisi, le titulaire sera tenu de verser **annuellement une rémunération forfaitaire.** (A titre d'information le montant minimum de cette rémunération est de 2 millions de dirhams pour le Naming type 1 et 1,5 millions pour le Naming type 2).

La résiliation d'un contrat du Naming d'une station **sur demande du titulaire** (préavis et modalités à fixer) donnera lieu au paiement à **CASA TRANSPORT** des frais sous forme de **droits de sortie.**

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Le concurrent intéressé par le Naming, devra produire les pièces suivantes :

- Déclaration sur l'honneur ;
- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Mr Le Directeur général de casa transports ;
- Une note de présentation de la société (activités, moyens financiers, moyens humains, adresse du siège où des filiales...) ;
- Une présentation du « nom » proposé pour être affiché dans la station et le type de Naming choisi ;
- La station choisie pour l'opération Naming parmi la liste des stations figurant en annexe.

**NB/ Chaque candidat ne pourra choisir qu'une seule station.**

## ANNEXE -1-

### (LISTE DES STATIONS DE LA 1<sup>ère</sup> LIGNE T1 ET 2<sup>ème</sup> LIGNE T2

#### QUI SONT SUJET AU NAMING)

Ligne T1	Ligne T2
Ennasim	Littoral
Attacharouk	Hay Hassani
Forces Auxiliaires	Cité de l'air*
Hay Raja	abdEllah_Ben_Cherif*
Achouhada	station place Financière*
Grande Ceinture	Anfa Parc*
Bahmad	Hay andia*
Casa Voyageur	Beauséjour
Place Al Yassir	Ghandi
La résistance	Riviera
Marché Central	Derb Ghellef
Place Nations Unies	Anoual/Hermitage*
Wafasalaf	2 Mars*
Bachkou	El Fida*
Mekka	Place Sraghna*
Gare Oasis	Hay El Farah*
Panoramique	Derb Mila*
Technopark	Cimetière deBenMsick sud*
Zenith	hay adil*
Gare Casa Sud	Al Qayssariat*
Faculté <i>Terminus</i>	Dar Laman*
Hay Al Laymoun*	Wifaq*
	Alamane*
	Préfecture de Ain sbaa*
	Gare de Ain Sebaa
	Abi Der El Ghafari*

\* les noms sont donnés à titre indicatifs  
pour repérer les stations



Conformément aux dispositions de l'article 15 du Règlement des marchés de la société Casa Transports, Le dossier doit parvenir sous plis fermés et cachetés, adressés à :

**Monsieur le Directeur Général de la société Casablanca Transport en Site Aménagé SA**  
**Bureau des marchés sis Crystal 2-BS, Immeuble n° 2, 9ème étage,**  
**Casablanca Marina – Bd des Almohades - 20 010 Casablanca**

Ce pli doit comprendre :



- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- Le numéro de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt ;
- L'objet de l'appel à manifestation d'intérêt.

Par courrier recommandé avec accusé de réception ou déposés contre récépissé au département des marchés de la Société. Les plis reçus postérieurement à la date et heure ci-dessus ne seront pas admis.

Pour tout éclaircissement concernant les modalités de retrait du dossier, contacter le département des marchés :

Monsieur Abderrafi Akhellouf

Tél : +212 522 641 510 / [aakhellouf@casatramway.ma](mailto:aakhellouf@casatramway.ma)

<p><b>ETABLI PAR MME. IATIMAD EL-RHAYAMI</b> <b>DIRECTEUR EXPLOITATION-BUS</b></p>   <p>CASABLANCA. LE... <u>13/03/2017</u> .....</p>	<p><b>VERIFIE PAR MME SAWSAN BENZIDIA</b> <b>DIRECTEUR DU POLE SUPPORT</b></p>   <p>CASABLANCA. LE.....</p>
<p><b>APPROUVE PAR M. YOUSSEF DRAISS</b> <b>LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE</b> <b>« CASABLANCA TRANSPORT EN SITE AMENAGE SA »</b> <b>LE MAITRE D'OUVRAGE</b></p>   <p>CASABLANCA. LE .....</p>	

